



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## établissements de soins

Question écrite n° 37646

### Texte de la question

M. Jack Lang attire l'attention de Mme la secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale sur les difficultés rencontrées par les centres d'accueil pour toxicomanes et sur la difficile mise en place de soins ambulatoires à leur égard. Aujourd'hui, les centres d'accueil et de soins sont la pierre angulaire du dispositif spécialisé en matière de prise en charge des toxicomanes. En effet, ces centres qui mettent en oeuvre des prises en charges médicales, sociales, éducatives et psychologiques grâce à des professionnels spécialisés, qu'ils soient éducateurs, psychologues, assistantes sociales, médecins ou infirmiers, sont chargés d'accueillir, d'accompagner et de soigner les toxicomanes désireux de mettre fin à leur consommation, en tout cas de moins en souffrir. Qu'il s'agisse d'accueillir les usagers de drogues afin de leur permettre de réduire les conséquences néfastes de leurs pratiques (en mettant à leur disposition du matériel d'injection stérile, des prestations de première nécessité et une écoute dénuée de jugement moral) ou qu'il s'agisse d'organiser un sevrage (ambulatoire ou hospitalier), chaque acte, chaque indication sont posés en accord avec le sujet, dans le respect de sa volonté, de son histoire et au mieux de ses intérêts. Comme vous le savez, la sortie de la toxicomanie est une épreuve longue et difficile. Aussi, il importe d'y être aidé par des personnes compétentes et à même de répondre le mieux possible aux moments opportuns. Pour ce faire, les centres d'accueil et de soins ont évolué en tenant compte des réalités auxquelles sont confrontés les toxicomanes. De nouvelles réponses ont vu le jour afin d'adapter ces services aux problèmes posés par la précarisation sociale, la marginalisation et les conséquences des pathologies infectieuses (hépatites, sida) sur la santé des toxicomanes. Cependant, les délais d'accès pour un patient à un centre de post-cure sont souvent interminables, la capacité d'accueil étant trop limitée. De la même façon, les délais d'attente pour être accueilli dans un hôpital afin d'y suivre une cure de sevrage sont souvent, dans certaines régions, encore trop longs, deux, trois semaines, voire un mois. Malgré le constat de l'efficacité de ces centres d'accueil, et de la mise en place de soins ambulatoires, de nombreux départements en sont encore malheureusement dépourvus. Aussi, dans ce contexte où les tentatives pour venir en aide au plus grand nombre de toxicomanes sont réunies, il lui demande de lui faire savoir quelles sont les mesures que le Gouvernement entend prendre pour soutenir ces actions entreprises à l'égard des toxicomanes et de leurs familles.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jack Lang](#)

**Circonscription :** Loir-et-Cher (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 37646

**Rubrique :** Drogue

**Ministère interrogé :** santé et action sociale

**Ministère attributaire :** santé et handicapés

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 22 novembre 1999, page 6680

**Question retirée le :** 1er mai 2000 (Fin de mandat)